

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-bousSENS@wanadoo.fr



Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. AMOUROUX (Proc.) LIVOTI, Mme TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH

Absents excusés : M. RIVIERE (Proc. M. AMOUROUX)
Mme DALLA- ZANNA (Proc. M. SANS)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Monsieur PIZZATO Jean-Luc
Ouverture de la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire précise que deux questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- * transformation d'un crédit-bail en location simple pour la superette
- * désignation des entreprises pour les travaux d'extension de la Maison de la Santé

Le compte-rendu de la séance du 12/06/2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1°- Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des conclusions de la CLECT qui fixe à **376 856 € le montant des allocations compensatrices** versées par la Communauté de Communes Cœur de Garonne déduction faite de la contribution pour zones d'activités et pour les offices de tourisme.
Conclusions adoptées à l'unanimité des membres présents.

2°- Monsieur le Maire explique qu'en raison d'une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une employée communale, il a soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire la proposition d'augmenter le temps de travail d'un autre agent à temps non complet. Ce dernier a émis un avis favorable. En conséquence, il est proposé de **supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à 28 h** et de **créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35 h)**.
Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.

3°- Monsieur le Maire propose de **créer un poste à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1^{re} classe** qui sera pourvu par voie de mutation.
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées à compter du 31 août 2017. Monsieur le Maire précise que pour **assurer la continuité du service public** et pour **poursuivre le dispositif de gratuité sociale pour les personnes âgées**, le Conseil Départemental propose **la signature d'une convention** qui prendra effet le **01.09.2017**.

.../...

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer cette convention.

Autorisation est donnée à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire expose que la **SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations animales) propose ses services** pour la capture, la prise en charge des animaux errants, blessés et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux et gestion de la fourrière animale pour un montant forfaitaire de cotisation annuelle de **1, 074 € H.T** par habitant.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire propose de verser **une subvention exceptionnelle de 1 000 €** à l'IMPACT KARATE 31 afin de permettre à ses adhérents de participer à des compétitions nationales voire internationales.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

7°- Monsieur le Maire fait part de la demande de **subvention exceptionnelle** faite par l'Association EL DORADO afin de boucler le budget du festival 2017. Monsieur le Maire propose de verser la somme de **1 900 €**.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

8°- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison de la vente de son fonds de commerce, Monsieur DAUBERTE souhaite **résilier son crédit-bail** avec effet au **31.07.2017**.

Résiliation adoptée à l'unanimité des membres présents.

9° - Monsieur le Maire donne connaissance au conseillers municipaux des entreprises désignées pour la réalisation des **travaux d'extension de la Maison de la Santé** :

Lot 1 - Gros œuvre - Entreprise GALLARD Bâtiment pour **52 300,86 € H.T**

Lot 2 - Menuiserie alu et bois – Entreprise LOUGARRE pour **22 684,86 € H.T**

Lot 3 - Cloisons, Plafonds, Isolation, Chape, Faïence - Entreprise OLIVEIRA-ROGEL pour **6 847,98 € H.T**

Lot 4 - Peinture, Revêtements souples - Entreprise LORENZI pour **5 327,55 € H.T**

Lot 5 - Plomberie, Sanitaire, Ventilation - Entreprise EUROCLIM pour **6 310,74 € H.T**

Lot 6 – Electricité, Chauffage électrique – Entreprise ECBC pour **3 536,99 € H.T**

Délibération d'information.

10°- **Questions diverses** :

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'ouverture d'un service « Action Sociale » au sein de la Communauté de Communes Cœur de Garonne avec une conseillère qui tiendra des permanences à le Fousseret et Cazères selon le planning joint en annexe.
- Madame AIMONE-CAT fait un compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole qui confirme la suppression d'une classe à Roquefort/Garonne et 1 blocage à Boussens.
- Madame SAINT-SUPERY s'interroge sur l'enlèvement du radar pédagogique : il a été enlevé pour étude des résultats.
- Monsieur AMOUROUX informe que les commerçants paieront à la Communauté de Communes une redevance pour Ordures Ménagères en fonction du volume de déchets déposés.
Il demande également que les drapeaux tricolores soient mis au monument aux morts pour le 14 juillet.

- Le fonctionnement des installations sportives est examiné. L'essor des associations sportives, l'arrivée de nouvelles font que le règlement mis en place il y a 30 ans, n'a plus de sens aujourd'hui. Les élus doivent prendre en compte cette évolution et répondre aux sollicitations avec le souci d'utiliser au mieux les installations en préservant la qualité de l'accueil. Par ailleurs, Alain ayant déclaré à plusieurs reprises qu'il ne pouvait pas faire face au surcroît de travail (24h/24 et 7j/7) du fait de l'ouverture de la piscine et de la demande d'accès aux salles de sport, il est proposé de le remplacer à la billetterie de la piscine afin de lui donner plus de temps pour gérer le fonctionnement global des installations : sportives, camping, piscine. Une étude de gestion automatique de l'accès au gymnase et à la salle de padel va être engagée.
- Le problème du stationnement de véhicules sur la voie publique a été soulevé. Un courrier va être adressé aux personnes concernées.
- Madame SAINT-SUPERY demande s'il ne serait pas possible d'envisager la continuité du chemin piétonnier jusqu'au lotissement des Boïdures.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 15.

Boussens, le 10 juillet 2017

Le Maire,
C. SANS

